



COMMUNIQUÉ FFHG

Lundi 9 février 2015

L'ASG Angers autorisé à poursuivre sa participation au championnat de Ligue Magnus 2014-2015

Suite au non règlement du montant de l'engagement en championnat de Ligue Magnus cette saison 2014-2015 par l'Association des Sports de Glisse d'Angers (ASGA), le Bureau directeur de la fédération a saisi la Commission disciplinaire de 1ère instance afin que le club réponde de cette infraction.

Après le rendu de la décision de cette Commission disciplinaire de 1ère instance en novembre 2014 infligeant au club des sanctions à la fois financières et sportives, l'ASGA a interjeté appel de la décision et s'est vu convoquer devant la Commission fédérale d'appel.

Début janvier, la Commission fédérale d'appel a notifié sa décision à l'encontre de l'ASGA qui imposait notamment au club de régler le montant total de l'engagement avant le 13 février, faute de quoi le club se verrait exclu du championnat et rétrogradé en Division 1 à l'issue de cette saison.

Le club ayant procédé à un virement bancaire sur le compte de la fédération, confirmé par la banque de la FFHG, l'astreinte journalière ne court plus. Le club ayant régularisé sa situation financière vis-à-vis de la fédération, l'ASGA est donc autorisé à poursuivre sa participation au sein du championnat de Ligue Magnus cette saison 2014-2015.

La FFHG en Bref :

Créée en 2006, la Fédération Française de Hockey sur Glace compte près de 20.000 licenciés et 120 clubs affiliés. La FFHG organise notamment la Ligue Magnus, championnat élite du Hockey sur Glace, et la Coupe de France dont la finale à Paris Bercy réunit près de 13.500 spectateurs. La France est co-organisatrice avec l'Allemagne du Championnat du Monde de Hockey sur Glace 2017.

Contact Presse FFHG

Valérie Thibault

Tél : 01 41 33 03 47

Courriel : v.thibault@ffhg.eu

Site : www.hockeyfrance.com

Facebook : www.facebook.com/hockeyfrance

Web TV : www.dailymotion.com/Hockey_France

Twitter : @Hockey_FRA